

ASSISES JURIDIQUES

DE LA DISTRIBUTION, DU COMMERCE ET DE LA FRANCHISE

mercredi 13 mars 2024
The Peninsula Paris

4^E ÉDITION

« Balancing-Act »*

Les enjeux juridiques et l'équilibre délicat de l'industrie du commerce, de la distribution et de la franchise dans un marché en mutation.

un événement



*Balancing-Act : Acte d'équilibrage ou de jonglage entre différentes forces ou intérêts

Dans un paysage économique en constante mutation, la réglementation juridique joue un rôle crucial dans le maintien d'un marché équitable et concurrentiel. Cette journée d'étude vise à examiner de près les défis juridiques spécifiques rencontrés par les commerçants, les distributeurs, les franchiseurs en mettant en lumière les complexités réglementaires et les meilleures pratiques pour assurer la conformité tout en favorisant l'innovation et la croissance.

La réglementation juridique est d'une importance capitale pour garantir un environnement commercial juste et compétitif.

Au cours de cette journée, nous aborderons une gamme de sujets techniques, allant de l'analyse de la fixation des prix dans les réseaux de franchise à l'examen des relations fournisseurs-distributeurs et des implications légales de la protection des consommateurs.

En mettant l'accent sur les derniers développements juridiques, les études de cas concrets et les meilleures pratiques en matière de conformité, cette journée offre une opportunité précieuse aux professionnels du secteur de se tenir au courant des tendances et des exigences réglementaires.

Pour en savoir plus : www.lexposia-events.com

merci à nos partenaires

Cette journée d'étude est susceptible d'être prise en charge par un organisme collecteur



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Actions de formation



DURÉE DE LA FORMATION : 8 HEURES

CM Cercle
Montesquieu

Ania
Association Nationale des
Industries Alimentaires

fff Fédération
Française
Franchise

E BRAND

LexisNexis

FVD
LE CONSEIL À DOMICILE

FCA
FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

fcd
Fédération du Commerce
et de la Distribution

**Affiches
PARISIENNES**

Partenariats institutionnels

Partenariat officiel

Partenariats média

- 08h20 Ouverture des portes, accueil et service petit déjeuner
- 08h55 Mot d'introduction et présentation de la journée
Jean-Louis FOUGOUX, avocat associé, Mermoz Avocats

L'actualité des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution : de nouvelles approches

- 09h05 *Notre matinée se focalisera sur les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du commerce, de la distribution et de la franchise.
Dans un environnement où la concurrence est un moteur essentiel de l'innovation et de la diversité des offres, il est crucial d'examiner de près les défis actuels et les solutions potentielles pour préserver un marché équitable.
Renforcer la transparence et la responsabilité dans tout l'écosystème, afin de garantir que tous les acteurs opèrent sur un pied d'égalité et contribuent à une concurrence dynamique et équitable.*

Les échanges d'informations dans le secteur de la distribution : les lignes directrices accords horizontaux et/ou restrictions verticales de la Commission Européenne (comment choisir) et quelles application concrètes

Martine BEHAR-TOUCHAIS, professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Agnès PARENT, directrice juridique, Fédération Française de la Franchise

- 09h45 **Le rôle des organisations professionnelles dans le domaine de la distribution : comment préserver/ne pas empiéter sur l'autonomie des membres**
Moderateur : Jean-Louis FOURGOUX, avocat associé, Mermoz Avocats
Jacques DAVY, directeur des affaires juridiques et fiscales, FCD
Irène LUC, vice-Présidente, Autorité de la Concurrence

- 10h40 Pause gourmande et networking

- 10h55 **Fixation des prix dans les réseaux de Franchise (l'effet de l'arrêt CJUE aff.C 211/22)**
Agnès PARENT, directrice juridique, Fédération Française de la Franchise
Leyla DJAVADI, avocat associé, Mermoz Avocats

- 11h30 **Le contrôle des opérations de concentration dans la distribution. Quelles nouveautés ?**
Etienne CHANTREL, chef du service des concentrations, Autorité de la Concurrence

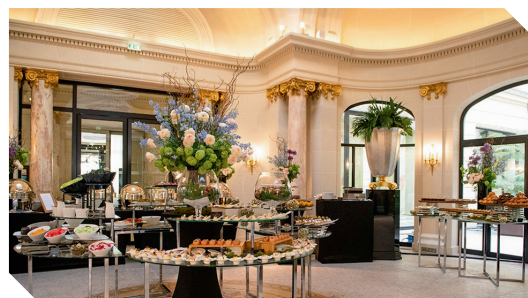
- 11h50 **Développement durable et concurrence**
Linda ARCELIN, professeur des universités, doyen de la faculté de droit et de sciences politique de La Rochelle

Invité spécial

- 12h10 **Francis PALOMBI**, Président de la Confédération des Commerçants de France

- 12h30 Cocktail d'échanges : dégustation des délices dans la Rotonde du célèbre THE PENINSULA PARIS

Ce moment sera l'occasion idéale de continuer les conversations entamées, d'échanger des idées et des perspectives tout en appréciant des pièces raffinées et concoctées par le chef, David BIZET.



14h00 **La concurrence par les prix dans la distribution**
François BLUET, directeur juridique, Lidl

Les relations fournisseurs distributeurs : une ou des réformes ?

14h20 *Les relations fournisseurs-distributeurs représentent l'essence même de la chaîne d'approvisionnement, où les fournisseurs et les distributeurs interagissent pour fournir des produits et services aux consommateurs finaux. Au cœur de ces relations se trouvent des accords contractuels, des négociations commerciales et des échanges de biens et de services, qui influencent directement la disponibilité, la qualité et le prix des produits sur le marché.*
Comprendre les dynamiques et les défis de ces relations est essentiel pour les acteurs de tous les secteurs, car elles façonnent la compétitivité, la rentabilité et la durabilité à long terme des entreprises.

Grande Table ronde sur le bilan et les perspectives des négociations entre fournisseurs et distributeurs 2024 (loi égalim 3 et lutte inflation)

Modérateur : Jean-Louis FOURGOUX, avocat associé, Mermoz Avocats
Jacques DAVY, directeur des affaires juridiques et fiscales, FCD
Laurent JACQUIER, chef du bureau Commerce et relations commerciales, DGCCRF
Baptiste JOIRE, juriste au sein du pôle économie et compétitivité, ANIA
Richard PANQUIAULT, directeur général ILEC (Institut de Liaisons et d'Etudes des industries de Consommation)
Gilles ROTA, directeur juridique ITM

15h30 **L'impact sur les filières non alimentaires PGC, cosmétique**
Morgane RIVEMALE, directrice juridique, Hygie 31

15h45 Pause gourmande et networking

16h10 **Les délais de paiement : point et perspectives**
Niccolo CIULLI, conseil compétitivité et relations commerciales, Eurocommerce

À la croisée des chemins

16h30 **Débat sur la protection du consommateur et la concurrence dans la distribution numérique**
La distribution numérique est devenue un pilier central du commerce moderne. Toutefois, avec cette transition vers le numérique émergent de nouveaux défis en matière de protection du consommateur et de concurrence équitable. Ce grand débat réunit des experts et des parties prenantes pour explorer les questions clés qui façonnent l'avenir de la distribution numérique et son impact sur les consommateurs et les entreprises.
Ce grand débat vise à susciter une réflexion approfondie sur les enjeux complexes de la protection du consommateur et de la concurrence dans la distribution numérique, tout en favorisant le dialogue et l'échange d'idées entre les parties prenantes.
En explorant ces questions cruciales, nous espérons contribuer à l'élaboration de solutions innovantes et efficaces pour façonner un futur numérique où les intérêts des consommateurs sont protégés et où la concurrence saine et équitable prospère.
L'actualité du droit de la consommation (pratiques commerciales déloyales, promotions et rabais en ligne : la comparaison des prix, vente à distance...)
Les sanctions administratives : injonction, amendes, publication après la dissuasion et quel contrôle par les juridictions.

Modérateur : Jean-Louis FOURGOUX, avocat associé, Mermoz Avocats
Sabine BERNHEIM-DESVAUX, professeure des universités, Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers
Jacques DAVY, directeur des affaires juridiques et fiscales, FCD
Carla DEVEILLE-FONTINHA, sous-directrice des affaires juridiques et des politiques de la concurrence et de la consommation, DGCCRF
Alain SOUILLEAUX, directeur juridique, FCA
Pierre WEINSTADT, avocat

18h00 Mot de conclusion et fin des travaux

Cette formation a été homologuée
par le Conseil national des barreaux

**LES ASSISES JURIDIQUES
DE LA DISTRIBUTION,
DU COMMERCE ET
DE LA FRANCHISE**

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

PERSONNES CONCERNÉES

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocats, juristes d'entreprise, collaborateurs des réseaux de Franchises, de la Grande Distribution, et du Commerce, directeurs des affaires juridiques, responsables des services juridiques, contrôleurs des risques et de la conformité, collaborateurs des organisations professionnelles.

Entreprises :

Les journées d'étude organisées par LEXPOSIA SAS sont éligibles à la prise en charge par les Opérateurs de compétences - OPCO.

Avocats :

Cette formation, homologuée par le Conseil National des Barreaux, valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats et peut être prise en charge par le FIF-PL.

PRÉ-REQUIS

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit (avocat, juriste, expert, magistrat, ...) pour suivre cette formation. Il est également recommandé d'avoir des connaissances générales du droit de la consommation, droit de la concurrence.

Avant toute inscription, merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances et de nous le retourner à l'adresse etorresan@lexposia.com

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifiez les leviers
- Agissez sur les enjeux stratégiques
- Développez vos compétences
- Évaluez les risques
- Inspirez les acteurs du marché
- Partagez avec les participants

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation se déroule en présentiel et en ligne, avec l'intervention de plusieurs experts apportant leurs connaissances et leur expérience lors des tables rondes et interventions.

Points forts : interactivité, possibilité de poser des questions aux intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent utiliser un support PowerPoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve de leur accord. Après la formation, vous pourrez également visionner la vidéo de la session depuis votre compte personnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cette formation s'adresse à des professionnels expérimentés disposant des compétences nécessaires pour la suivre.

Au début de la formation, vous devrez remplir un questionnaire pour évaluer vos besoins et connaissances.

Pendant la formation, vous pourrez poser des questions aux intervenants ou aux autres participants.

À la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis pour évaluer si vous avez atteint les objectifs fixés. De plus, vous devrez remplir un questionnaire d'évaluation à chaud pour évaluer la qualité de notre formation.

Il est impératif de compléter ces deux questionnaires pour obtenir votre attestation de fin de formation.

Retrouvez nos modalités d'inscription et de prise en charge ainsi que nos CGV, sur notre site internet WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM

Inscrivez-vous directement sur www.lexposia-events.com

Réglez soit : Par chèque bancaire
 Par carte bancaire
 Par virement bancaire

Dans la limite des places disponibles

TARIFS :

Les tarifs comprennent l'accès à la journée d'étude, les pauses et la participation au cocktail déjeunatoire, ainsi que les supports sous format papier ou électronique.

La formation est susceptible d'être annulée ou reportée à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure.

Tarif professionnel digital : Avant le 31/01/2024 : 890,00 € HT
Après le 31/01/2024 : 990,00 € HT

Tarif professionnel présentiel : Avant le 31/01/2024 : 890,00 € HT
Après le 31/01/2024 : 1090,00 € HT

Remises spécifiques :

15 % pour commande par groupe > à 4 participants pour la même entité

20 % pour les membres adhérents de nos partenaires

15 % pour tous les participants aux éditions précédentes

Les entreprises adhérentes de nos partenaires institutionnels bénéficient d'une offre tarifaire avantageuse, contactez-les.

Pour bénéficier des tarifs réduits et de groupe, contacter Emmanuel Torresan : etorresan@lexposia.com – 06 70 27 82 00

La facture adressée vaut convention de formation simplifiée. Les délivrances des attestations de présence vous seront fournies, à l'issue de la formation. Rentre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de LEXposia. Les informations seront utilisées par les organisateurs de l'événement conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de LEXposia.

Lexposia est membre de
l'Union Française des Métiers de l'Évènement

unimev
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÈNEMENT

www.lexposia-events.com